



# AIDE AUX DÉPARTS POUR LES JEUNES CHAMPIGNEULLAIS

LA VILLE PROPOSE, EN PARTENARIAT AVEC PLUSIEURS PRESTATAIRES,  
UNE AIDE AUX FAMILLES QUI SOUHAITENT INSCRIRE LEURS ENFANTS EN COLONIES DE VACANCES.

## BONNES VACANCES !



## DOSSIER D'INSCRIPTION ET DEVIS VACANCES ET SÉJOURS 2022

**INSCRIPTIONS :** LORS DU FORUM PUIS LES LUNDIS DE 9H À 12H ET LES VENDREDIS DE 14H À 16H À LA LUDOTHÈQUE

# AIDE AUX VACANCES POUR SEJOURS AVEC HEBERGEMENT 2022

## > POUR TOUTES LES FAMILLES CHAMPIGNEULLAISES

OBJECTIFS : FACILITER L'ACCÈS DES CENTRES DE LOISIRS AGRÉES OU D'UNE HABILITATION DE JEUNESSE ET SPORTS (COLONIES, CAMPS, SÉJOURS SPORTIFS, LINGUISTIQUES...) DE TOUSSAINT, D'HIVER, DE NOËL, DE PÂQUES ET D'ÉTÉ PAR L'OCTROI D'UNE AIDE MUNICIPALE DONT LE MONTANT EST DIRECTEMENT VERSÉ À L'ORGANISME DE VACANCES AFIN QUE LES FAMILLES NE FASSENT QUE L'AVANCE DES FRAIS RESTANT À LEUR CHARGE.

## > BARÈME DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE (EN VIGUEUR DE DÉCEMBRE 2021)

QUOTIENT FAMILIAL CAF	MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE (*)	PLAFOND DE LA PARTICIPATION
-330.67€	16.00€	250€
De 330.68€ à 570.65	17.00€	250€
De 570.66 à 744.47€	18.00€	250€
De 744.48€ à 909.81€	19.00€	300€
De 909.82€ à 1124.63€	15.00€	250€
De 1124.64€ à 1621.04€	12.00€	225€
Plus de 1621.05€	10.00€	100€

(\*) Important : Il sera tenu compte des aides (CAF, Conseil Général, prestations qui sont versées par l'employeur, etc....) pour plafonner le concours financier communal afin de laisser, dans tous les cas, au moins 15 € par semaine à la charge de la famille.

## > CONDITIONS D'OCTROI : CES AIDES SONT ACCESSIBLES

- Pour les **enfants de moins de 18 ans** (à la date du début de séjour) et domiciliés à Champigneulle, s,
- Pour des **séjours avec hébergement, sans les parents et via un organisme de vacances**,  
Aide limitée à 21 jours par an, repartis comme suit :
  - Soit 21 jours maximum en séjour été
  - Soit en partie sur les vacances de Toussaint, de Noël, d'hiver, de Pâques et d'été.
- **Aide de la commune est plafonnée (voir tableau).**

## > JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

ALLOCATAIRE CAF	NON ALLOCATAIRE CAF
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Photocopie de notification d'Aides aux temps libres 2022 OU photocopie de la dernière notification de prestations (obtention sur simple appel à la CAF)</li> <li>■ Justificatif de domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Photocopie dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu (de toutes les personnes vivant sous le même toit)</li> <li>■ Justificatif de domicile</li> </ul>
<b>POUR TOUS</b>	
Devis du séjour +Attestation de l'employeur indiquant le montant de l'aide possible ou attestant qu'aucune aide n'est octroyée	

Et dans le cadre de l'opération «PREMIER DEPART»:

Si votre enfant a, entre 4 et 17 ans, et n'est jamais parti en centre de vacances d'été, vous pouvez bénéficier d'une aide complémentaire.

Renseignements complémentaires au Moulin Des Générations  
ou 03.83.34.48.81 ou par courriel à ludotheque@mairie-champigneulles.fr

# DEVIS AIDE AUX VACANCES POUR SEJOURS AVEC HEBERGEMENT 2022

DOSSIER n° ...../2022

ORGANISME : .....- Lieu du séjour.....

DATES : du ..... /..... / 2022 au ..... /..... / 2022, soit .....jours

**ENFANT** : Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
adresse : ..... 54250 Champigneulles

**PÈRE** : Nom et Prénom .....  
Profession : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
.....  
Situation familiale : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Email : .....

**MÈRE** : Nom et Prénom .....  
Profession : .....  
Nom et adresse de l'employeur : .....  
.....  
Situation familiale : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Email : .....

Quotient Familial CAF : ..... € N°allocataire CAF : .....

PRIX DU Séjour (tout compris)	€
CAF (aide limitée à 21 jours par an) 0€ - 600€ = 55% du coût du séjour dans la limite de 525€ 601€ - 750€ = 45% du coût du séjour dans la limite de 462€	€
Comité d'entreprise	€
JPA Aide au premier départ	€
Aide communale : .....€ x ..... jours Le coût du séjour est plafonné	€
<b>RESTE à la charge de la famille</b> après déduction faite ci-dessus (MINIMUM 15 € PAR SEMAINE)	€

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements donnés,
- avoir fourni les attestations d'employeurs ou de comité d'entreprise
- avoir présenté les avis d'imposition ou de non imposition de tous les membres de la famille.

Fait à Champigneulles, le

2022

Signature :

Renseignements complémentaires au Moulin Des Générations  
ou 03.83.34.48.81 ou par courriel à ludotheque@mairie-champigneulles.fr